

Rapport n° 1 - Conseil Municipal du jeudi 28 novembre 2024

1) ENFANCE ET JEUNESSE - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2025.

Depuis le 1er janvier 2020, la gestion de l'accueil périscolaire et de loisirs ainsi que le service de la restauration scolaire a été confiée à l'ILEP.

Le budget prévisionnel 2025 (proratisé du 1^{er} janvier au 31 décembre) proposé par l'ILEP intègre une progression des dépenses afin de tenir compte des éléments suivants :

- des effectifs réels de l'année 2024 et de leur influence sur les effectifs d'encadrement,
- de la revalorisation des primes de coupure et des primes de temps partiel au 1er janvier 2025 en application de l'avenant n°201 de la branche ECLAT – IDCC 1518 (convention de l'animation),
- de la revalorisation des salaires au 1er janvier 2025 en application de l'avenant n°205 de la branche ECLAT – IDCC 1518 (convention de l'animation),
- de l'intégration du financement du temps de restauration dans les montants versés en prestation de service par la CAF.
- du plafonnement du nombre d'heures financées au nombre d'heures 2022 de l'aide complémentaire de la CAF et la baisse de l'aide complémentaire de 0.28 € à 0.25 € par heure,
- de l'intégration du bonus territoire dans les prestations versées à l'ILEP par la CAF (prestation versée antérieurement à la collectivité),
- de la volonté de la collectivité de garder comme prestataire restauration la société CONVIVIO avec un repas comprenant 4 composantes (dont 1 élément bio et 1 local).

Avec la prise en compte de ces modifications, le montant du budget prévisionnel 2025 sera fixé à 917 837.53 € (du 1er janvier au 31 décembre) et la participation communale à 415 817.66 € (soit 34 651.47 € par mois).

Le budget prévisionnel 2025 (du 1er janvier au 31 décembre) se décompose ainsi de la façon suivante :

Dépenses :

En €	2025
Achats fournitures	23 189,57 €
Charges de personnel	600 826,40 €
Frais de gestion	71 124 €
Autres services extérieurs	214 827,56 €
Autres frais de fonctionnement	7 870 €
TOTAL	917 837,53 €

Recettes :

En €	2025
Participation des familles	311 053,68 €
Participation CAF	105 764,16 €
Aide complémentaire CAF	26 607,73 €
Participations des familles (séjours)	4 577,66 €
Bonus Territoire	49 216,64 €
Subvention Communauté de Communes	4 800 €
SOUS TOTAL	502 019,87 €
Subvention de la commune :	415 817,66 €
TOTAL	917 837,53 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1611-4 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L1411-1, L. 3135-1, L. 3135-2 et R. 3135-1 à R.3135-9,

Vu le contrat de délégation de service public signé avec l'ILEP le 07 août 2024 relatif à la gestion de l'accueil périscolaire et au service de la restauration scolaire,

Considérant la présentation du budget prévisionnel 2025 proposé par l'ILEP,

Considérant que pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 le montant du budget prévisionnel s'élève à **917 837.53 €**,

Considérant que la participation communale pour l'année **2025** (du 1er janvier au 31 décembre) s'établirait alors à **415 817.66 € (soit 34 651.47€ par mois)**,

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'ACCEPTER** le budget prévisionnel des services de l'accueil péri et extrascolaire, du service de restauration scolaire pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, d'un montant de 917 837.53 €.
- **DE DIRE** que la participation de la commune d'un montant 415 817.66 € sera inscrite au budget de l'exercice 2025 et que son règlement interviendra mensuellement (soit 34 651.47 € par mois) sur présentation de factures établies par le prestataire.

- **DE DIRE** que les dépenses et recettes seront imputées au budget de la commune - Exercice **2025**.
- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public de l'accueil périscolaire, de l'accueil de loisirs sans hébergement et de la restauration scolaire annexé à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant n°4.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite délibération et tout document y afférent.